

- Reconnaître que la culture et la langue sont indissociables;
- Mettre en oeuvre des politiques assurant la même accessibilité à l'enseignement des langues autochtones qu'à l'enseignement de l'anglais et du français;
- Accroître les niveaux de financement de façon à tenir compte du coût des programmes d'alphabétisation réalisés dans les localités isolées, de l'enseignement hors établissement et du maintien de la flexibilité nécessaire dans le cadre d'une approche axée sur les apprenants;
- Assurer des fonds suffisants pour payer des salaires comparables et équitables au personnel, afin de réduire les taux de rotation trop élevés;
- Offrir un financement suffisant pour assurer un niveau approprié de ressources humaines aux programmes communautaires;
- Établir des programmes de perfectionnement professionnel spéciaux pour les autochtones;
- Garantir des fonds suffisants pour qu'il soit possible d'augmenter, selon les besoins, le nombre de programmes communautaires autochtones. Cela est nécessaire, par souci de justice, parce que les peuples autochtones ont un taux d'analphabétisme en anglais supérieur à celui de n'importe quel autre groupe de la province;
- Reconnaître et promouvoir la diversité des cultures autochtones et les différences régionales;
- Reconnaître que, pour les peuples autochtones, l'alphabétisation ne se limite pas à l'aptitude de base à lire et à écrire, mais constitue l'un des moyens d'obtenir réparation;
- Reconnaître le fait que notre avenir dépend de nos jeunes, qui méritent donc d'être soutenus par le système d'éducation;
- Reconnaître que l'attribution de ressources financières suffisantes n'est qu'un début. Le gouvernement doit également s'engager à se tenir davantage au courant des questions autochtones, non en cherchant à imposer aux peuples autochtones les valeurs et les méthodes occidentales, mais plutôt en essayant de comprendre leurs traditions.